

Le point sur...

La Première réunion du Conseil stratégique pour la coopération non gouvernementale (17 septembre 2009)

<http://www.diplomatie.gouv.fr>

■ Les membres

Présidée par le Ministre des Affaires étrangères et européennes, le Conseil stratégique pour la coopération non gouvernementale regroupe 20 personnalités issues des différentes composantes de la société civile : responsables d'ONG, de fondations d'entreprises, universitaires, syndicalistes, acteurs de la coopération décentralisée.

■ Origine

La création de ce Conseil figurait au rang des «12 travaux» voulus par Bernard Kouchner, pour réformer le Quai d'Orsay. Elle concrétise la volonté d'ouverture du Ministère à la société civile, sur les enjeux internationaux.

■ Résultats

Début d'une concertation dont l'objectif est de renforcer le dialogue et la réflexion entre les membres du Conseil et le MAEE. La prochaine réunion (12 novembre), sera consacrée aux enjeux climatiques avant la négociation de la Conférence de Copenhague.

■ Une première réunion fructueuse

Le Ministre a présidé, le 17 septembre, la première réunion du Conseil stratégique pour la coopération non gouvernementale, instance dont il avait fait l'une des priorités du projet « un ministère en mouvement », et dont la création a été confirmée par le Comité Interministériel de la Coopération Internationale et du Développement (CICID) du 5 juin dernier. Cette instance, souple et légère, a pour vocation de favoriser le dialogue et la réflexion avec la société civile française, dont le rôle en matière de relations internationales, d'aide au développement et de traitement des questions globales va croissant.

Outre le Ministre des Affaires étrangères et européennes et le Secrétaire d'État à la Coopération et à la Francophonie, le Conseil est formé d'une vingtaine de personnalités représentatives de la France en matière de coopération, d'action humanitaire et de promotion des droits humains. Le Ministre a proposé que le Conseil stratégique se réunisse, dès la mi-novembre, pour échanger sur « Copenhague et ses enjeux en matière de développement et d'environnement ».

Selon ses membres, le Conseil stratégique devra être une instance mobile et réactive qui devra éviter la lourdeur administrative d'une structure trop institutionnalisée. Selon eux, la création du Conseil témoigne d'une relation confortée entre l'État et la société civile, évolution de nature à nourrir une politique d'influence rénovée et ouverte à la société.

Ce qu'il faut savoir

La nécessité d'améliorer la relation entre l'État et la société civile française figurait parmi les objectifs de la Révision Générale des Politiques Publiques et les recommandations du Livre blanc. Au centre du projet d'un «ministère en mouvement», présenté à la presse et au public en mars 2009, la mise en oeuvre du Conseil stratégique pour la coopération non gouvernementale s'inscrit dans la lignée des réformes ayant conduit à la création de la Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats, de la Direction de la Prospective et du Centre de crise.

Les membres de Conseil stratégique y siègent à titre personnel. Le Conseil n'a pas pour vocation de défendre les intérêts des associations, entreprises ou syndicats dont les membres assument, par ailleurs, la direction. Le Conseil s'attachera à respecter la spécificité et la co-existence des démarches d'intérêt général et celle d'ordre privé.

Le Conseil stratégique est une instance de haut niveau, capable d'initiative. Il se doit d'être un lieu d'expression, inspiré si nécessaire par l'indignation et la revendication. Les valeurs partagées par ses membres le lui permettent.

Le Conseil stratégique contribue à préparer l'avenir, identifier des réponses, renouveler la pensée. Il a choisi de ne fixer aucune limite à ses ambitions intellectuelles.



■ Conscients qu'il est aujourd'hui vain de vouloir traiter séparément des problèmes environnementaux, des problèmes de développement, de santé, de droits humains, de migrations et de sécurité, **la mission du Conseil est voulue aussi transversale et inclusive que possible.** Si certains membres ont remis en question son appellation, le conseil se veut « stratégique » et exigeant, animé d'un souci d'efficacité. Ses méthodes de travail devront permettre de mieux faire entendre la voix de la France auprès des instances internationales, de façon indépendante et libre. À un moment où sont perçues des inflexions pour une diplomatie davantage tournée vers l'élaboration de stratégies de coopération, le Conseil compte mettre à profit l'appartenance de certains de ses membres à des réseaux internationaux pour avoir une vision aussi large que possible des enjeux et des solutions envisagées par nos partenaires du nord et du sud.

■ Il a été convenu qu'il fallait de manière ouverte et sans arrière-pensées, renforcer toutes les formes de dialogue entre l'État, les collectivités territoriales et la société civile, d'autant que nous étions à un tournant sur le plan humanitaire où il convenait de :

- mieux assurer, par des actions ciblées, le continuum

prévention / urgence / post urgence / réinstallation des personnes,

- de renforcer le droit international humanitaire,
- prendre en compte la dimension urbaine de l'extrême pauvreté, de la malnutrition, de la santé et des flux migratoires

■ Le Secrétaire d'État à la Coopération et à la Francophonie a souhaité que le Conseil stratégique soit **impliqué dans l'élaboration du document cadre global de la politique de coopération** décidée par le CICID, dans la définition des composantes de l'aide publique au développement qui fait, aujourd'hui, débat tant en France qu'au sein du Comité d'aide au Développement (CAD) de l'OCDE, dans l'élaboration des mesures susceptibles de renforcer l'action des collectivités territoriales (notamment dans le champ de la gouvernance locale), d'encourager les partenariats publics privés et la collecte de fonds privés.

■ Le Ministre a conclu la réunion en marquant que nous étions effectivement à un moment clef sur des sujets majeurs comme le climat et les migrations et que la crise incitait à une réflexion novatrice et décloisonnée. Il a proposé que le Conseil stratégique se réunisse, dès la mi-novembre, pour échanger sur « Copenha-

gue et ses enjeux de développement et d'environnement», afin de conforter la position de la France en faveur d'un accord ambitieux sur :

- le futur régime de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre,
- un financement international équitable des efforts en matière d'atténuation et d'adaptation qui seront consentis par les pays en développement,
- la prise en compte des risques que les changements climatiques font peser sur la stabilité et la sécurité internationales.

Les membres du conseil

Alain Boinet/Solidarités, Sylvie Bukhari de Pontual/FIACAT, Alain Deloche/Chaîne de l'espoir, Eric Fleutelot/Sidaction, Michel Forst/CNCDH, Jacques Godfrain/AFVP, Anne Héry/ Handicap International Paris, Charles Josselin/Cités unies France, Anousheh Karvar/CFDT, Luc Lamprière/Oxfam France—Agir ici, Emmanuel Marchant/Danone.communities, Julia Marton-Lefèvre/UICN, Jean-François Mattei/Croix Rouge Française, Elikia M'Bokolo/EHESS, Benoit Miribel/Fondation Mérieux, Jacques Ould-Aoudia/Migration et Développement/DGTP, Nathalie Péré Marzano/CRID, Ghassan Salamé/Sciences Po Paris, Jean-Louis Viélaus/Coordination Sud, Lionel Zinsou/PAI Partners/Fondation Zinsou.